



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **B2B DIFFUSION Sàrl**, Ch. de la Venoge 7, 1025 ST-Sulpice
2. Date du prononcé de dissolution: 01.05.2014
3. Suspension de faillite: 17.06.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.07.2014
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 1er mai 2014, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : commercialisation et distribution, notamment sous licence, de tout produit textile dans le domaine de la mode et des loisirs.

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 13
1014 Lausanne Adm cant

01567055

